

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES INTERNES
DÉPARTEMENT THÉMATIQUE B: POLITIQUES STRUCTURELLES ET
DE COHÉSION

CULTURE ET ÉDUCATION

RECHERCHES POUR LA COMMISSION
CULT – LANGUES MINORITAIRES ET
SYSTÈMES ÉDUCATIFS:
BONNES PRATIQUES ET ÉCUEILS

SYNTHÈSE

Contenu

Ce rapport présente une analyse comparative approfondie de treize cas d'étude portant sur des langues minoritaires afin de mieux comprendre la situation de ces langues dans les systèmes éducatifs en Europe. Y sont décrites les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées dans le cadre de l'enseignement de ces langues, et une attention toute particulière a été apportée à l'enseignement professionnel et aux perspectives de carrière. Enfin, ce rapport formule des recommandations sur les moyens grâce auxquels l'Union européenne pourrait promouvoir les langues minoritaires dans les systèmes éducatifs.

Ce document a été demandé par la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen

AUTEURS

Rixt VAN DONGERA, assistante de recherche, Mercator European Research Centre
Cor VAN DER MEER, chef de projet, Mercator European Research Centre
Richt STERK, assistante de recherche, Mercator European Research Centre

Remerciements

Les auteurs adressent leurs remerciements à Ramzië Krol-Hage, Jorrit Huizinga et Marlous Visser pour leur aide et leurs observations précieuses tout au long de l'élaboration de cette étude. Nous souhaitons également remercier les experts qui nous ont accordé des entretiens pendant la réalisation de notre projet; leurs idées et leurs contributions nous ont été fort utiles.

ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT THÉMATIQUE

Administrateur au service de recherche parlementaire: Michaela FRANKE
Assistance projet et publication: Virginija KELMELYTE
Département thématique B: Politiques structurelles et de Cohésion
Parlement européen
B-1047 Brussels
Courriel: poldep-cohesion@europarl.europa.eu

VERSIONS LINGUISTIQUES

Original: EN

À PROPOS DE L'ÉDITEUR

Pour contacter le département thématique ou vous abonner à sa lettre d'informations, veuillez écrire à l'adresse suivante:
poldep-cohesion@europarl.europa.eu

Rédaction achevée en février 2017
© Union européenne, 2017.

Ce document est disponible sur internet à l'adresse suivante:
<http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/supporting-analyses-search.html>

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable de l'éditeur et transmission d'un exemplaire à celui-ci.

SYNTHÈSE

Principales conclusions

Ce rapport se fonde sur la législation, sur les projets et la littérature pertinents, ainsi que sur une analyse comparative approfondie de treize cas d'étude, afin de proposer un certain nombre de conclusions essentielles pour une connaissance approfondie des bonnes pratiques à respecter et des écueils à surmonter en matière de langues régionales et minoritaires dans les systèmes éducatifs. En voici les conclusions les plus importantes:

- Il n'existe pas de bonnes pratiques applicables indifféremment à toutes les minorités.
- Lorsqu'un État membre reconnaît une langue en tant que langue d'État co-officielle ou officielle, il s'engage à prendre des mesures concrètes pour protéger et promouvoir cette langue.
- C'est l'État-nation qui doit appliquer les mesures nécessaires qui ont été convenues.
- Le soutien institutionnel et la planification linguistique revêtent une importance capitale dans l'enseignement destiné aux minorités.
- L'un des problèmes les plus répandus en ce qui concerne l'enseignement des langues minoritaires et qui doit être résolu réside dans le manque de matériel pédagogique de bonne qualité et d'enseignants qualifiés dans l'enseignement des langues concernées.

Il s'agit donc de trouver tant ce matériel que des professeurs en nombre suffisant. Bien qu'il n'existe pas de solution unique permettant de régler tous les problèmes auxquels sont confrontées les langues minoritaires, ce rapport formule un certain nombre de recommandations d'ordre général afin de développer et de promouvoir plus avant ces langues.

Il convient d'observer que c'est à l'État-nation qu'il appartient principalement d'appliquer des mesures visant à améliorer la qualité de l'enseignement des langues minoritaires. Ainsi, l'État-nation peut s'engager à promouvoir et à développer davantage ses langues minoritaires en les reconnaissant en tant que langue(s) d'État co-officielle(s) ou officielle(s) et/ou en ratifiant la charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM) pour la ou les langue(s) concernée(s). Le soutien institutionnel et la planification linguistique sont des éléments essentiels du soutien qu'un État-nation peut apporter.

Recommandations

Il ressort de l'analyse comparative des cas d'études (annexe 2) des recommandations portant plus particulièrement sur un certain nombre de questions. Le rapport s'appuie sur l'examen figurant au chapitre 1 de ce rapport ainsi que sur l'analyse menée au chapitre 2 pour formuler les recommandations suivantes à l'intention de l'Union européenne et de ses États membres:

- maintenir et promouvoir des programmes de partage d'expérience et de mise en commun des pratiques utiles dans le domaine de l'enseignement des langues régionales et minoritaires en Europe;
- promouvoir la recherche à l'échelle de l'Union dans les domaines de l'éducation, de l'apprentissage des langues et des modèles pédagogiques dans un contexte multilingue;
- encourager le développement d'un matériel pédagogique de bonne qualité pour les langues minoritaires à tous les niveaux d'enseignement;
- promouvoir des relations stables entre les pays, en particulier dans les régions frontalières où deux langues sont parlées;

- élaborer un système de récompenses qui incite les enseignants à devenir compétents en matière d'enseignement en classe multilingue;
- sensibiliser les populations au multilinguisme à travers toute l'Europe;
- inciter les États membres à ratifier les cadres juridiques en vue d'une véritable reconnaissance juridique des langues;
- faire de la planification linguistique une question essentielle et à long terme des politiques nationales;
- encourager les États membres à assurer la continuité de l'enseignement des langues minoritaires de l'enseignement préscolaire à l'enseignement supérieur.

Les bases de ces propositions ainsi qu'un descriptif plus détaillé sont disponibles au chapitre 3.

Contexte

Il existe de nombreuses langues minoritaires en Europe, chacune d'entre elles confrontée à une situation différente, que ce soit au niveau régional ou national. Il n'existe pas de définition unique des concepts de «minorité» et de «langue minoritaire». Dans le cadre de ce rapport, c'est la définition de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires qui a été retenue et les auteurs se sont penchés uniquement sur les langues traditionnellement utilisées sur un territoire donné d'un État par les ressortissants dudit État. Dans la pratique, cela signifie qu'il n'est pas fait mention des langues utilisées par des groupes ayant migré vers l'Europe ou à travers l'Europe au cours des dernières décennies.

Conformément au principe de subsidiarité, les questions relatives aux langues minoritaires dans l'enseignement sont traitées au niveau national, voire parfois au niveau régional. Cependant, l'influence internationale et, plus particulièrement, l'influence européenne sur ces questions, ne doivent pas être négligées. Une multitude de pays européens ont signé et ratifié la charte européenne des langues régionales ou minoritaires et la convention-cadre pour la protection des minorités nationales, qui exige des pays parties qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger et améliorer la situation de leurs minorités nationales et de leurs langues. Ces deux instruments, qui émanent du Conseil de l'Europe, sont juridiquement contraignants, et la charte se concentre très spécifiquement sur les droits qu'il est possible de faire valoir pour l'enseignement des langues minoritaires. L'influence de la charte et de la convention-cadre, des chartes pertinentes de l'Union, comme la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, ainsi que le soutien que l'Union peut apporter, notamment en lançant des projets de recherche ou des projets qui encouragent la coopération entre de nombreux domaines concernés par les langues minoritaires, est tout particulièrement importante dans le cadre des débats relatifs à la place des langues minoritaires dans l'éducation.

Ce projet de recherche a pour objectif principal d'offrir une vue d'ensemble claire de la situation de treize langues minoritaires européennes, en mettant tout particulièrement l'accent sur leur rôle dans l'éducation. Le rapport consacre également un chapitre au contexte, y compris la définition de la notion de «langue minoritaire» utilisée, un descriptif des différents accords internationaux pertinents et l'évolution de la situation au niveau de l'Union. Il importe de bien comprendre qu'il existe déjà un cadre très étendu en matière de protection et de promotion des langues régionales.

La comparaison entre les treize cas s'effectue sur la base des bonnes pratiques adoptées et des problèmes rencontrés. Bien que la situation linguistique de chaque région présente ses caractéristiques propres, il y a beaucoup à gagner à échanger des pratiques utiles et chacun peut tirer des leçons importantes des difficultés rencontrées par les autres. Le rôle que l'Union peut jouer à cet égard est également étudié.

Méthodologie

La méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude comprenait la rédaction de cas d'étude approfondis pour chaque langue sélectionnée. Les informations utilisées proviennent essentiellement des séries de dossiers «Regional dossiers» du Mercator Research Centre, complétées par des entretiens avec des experts issus de différentes régions d'Europe (annexe 1). Ces entretiens venaient à l'appui des études de cas de ce rapport et ont permis d'obtenir des informations plus détaillées sur, notamment, des situations linguistiques spécifiques et sur les perspectives professionnelles. La législation, la littérature et les projets européens pertinents ont tous été attentivement passés en revue afin d'offrir un tableau complet de la situation, dont ce rapport et ses résultats font partie intégrante.

